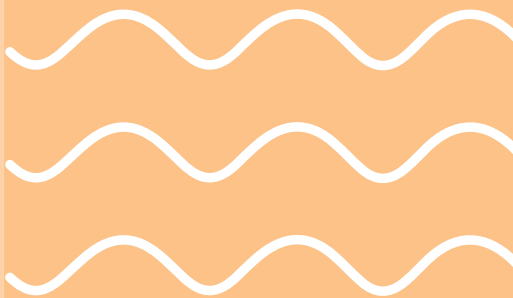
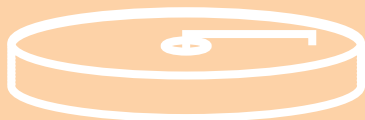


# Rapport annuel 2023

> Synthèse locale Assainissement

## TERRITOIRE CENTRE NORD

PÉRIMÈTRE DE MOMMENHEIM ET ENVIRONS





## VOTRE COMMISSION LOCALE



### CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE MOMMENHEIM ET ENVIRONS

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2014

Membre du SDEA depuis : 26/07/2002

Nombre de communes : 9

Nombre de délégués : 9

#### Vos usagers

- 2 853 abonnés
- 7 075 habitants desservis

#### Vos volumes

- 324 409 m³ assainis
- 114 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE CENTRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Schiltigheim, Hochfelden



**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE**

Francis WOLF

L'Assemblée Générale du SDEA du 12 décembre 2022 s'est prononcée à l'unanimité pour que le SDEA prenne la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », dite GEPU, à compter du 1er janvier 2023.

Il s'agit de la quatrième compétence du SDEA (Eau, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau, et maintenant Gestion des Eaux Pluviales) juridiquement distincte de l'assainissement, qui se situe au cœur des enjeux sur :

- le durcissement des exigences en matière de conformité des systèmes d'assainissement, notamment en lien avec la gestion du temps de pluie ;
- les attentes fortes liées aux politiques publiques nationales, notamment sur le dé raccordement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement ;
- l'urbanisme, et les contraintes liées à la politique de « Zéro Artificialisation Nette ».

La gestion des eaux pluviales urbaines est à l'interface de nombreux projets portés par le SDEA et par les collectivités membres. Il s'agit plus largement d'une thématique qui est au cœur des réponses à apporter au changement climatique. Le SDEA accompagne ainsi les communes et les EPCI dans leurs politiques à l'appui d'une vision globale du cycle de l'eau et apporte des solutions tenant compte des interactions entre les différents domaines : Programme de voirie, Plan Local d'Urbanisme, Plan Climat Air Energie territorial, Plan Local de l'Habitat Intercommunal, schéma des zones d'activités, et bien d'autres dossiers encore.

Au-delà de cette prise de compétence, la table ronde de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2023, en présence de Denis Schultz, Vice-Président du SDEA en charge de la Commission Thématique, Stéphane Schaal, Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et première collectivité ayant transféré la compétence GEPU au SDEA, Florence Wiel, Directrice de l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique (ATIP), Nicolas Venandet, référent Assainissement, Eau et nature en ville Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), a permis aux délégués de mettre en perspective les enjeux techniques, financiers et réglementaires de la gestion des eaux pluviales et les réponses apportées par le SDEA.

Aujourd'hui, le SDEA fédère de nombreux acteurs, autour d'une compétence emblématique liée à la gestion des eaux de pluie : préservation de la biodiversité, protection de l'environnement, recharge des nappes, prévention des inondations, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du fonctionnement de nos réseaux par dé raccordement.

Ces actions contribuent à redonner toute sa place à l'eau dans la Cité et à conforter la qualité de vie dans nos villes et villages.



## VOTRE PATRIMOINE

## CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 35 bassins d'orage
- 35 déversoirs d'orage
- 7 stations de pompage
- 74 km de réseaux communaux
- 26 km de réseaux intercommunaux
- 1943 bouches d'égout

Mommenheim

| CAPACITE             |           |
|----------------------|-----------|
| m <sup>3</sup> /jour | Equiv-hab |
| 5427                 | 6000      |

| Indicateurs de performance                                                               | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées | 83   | 108  | 108  |
| Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées                              | 99 % | 99 % | 99 % |

## VOS DONNÉES FINANCIÈRES

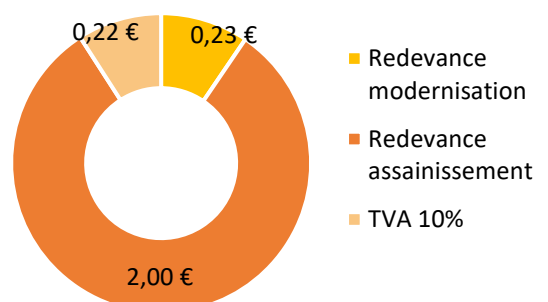
## PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

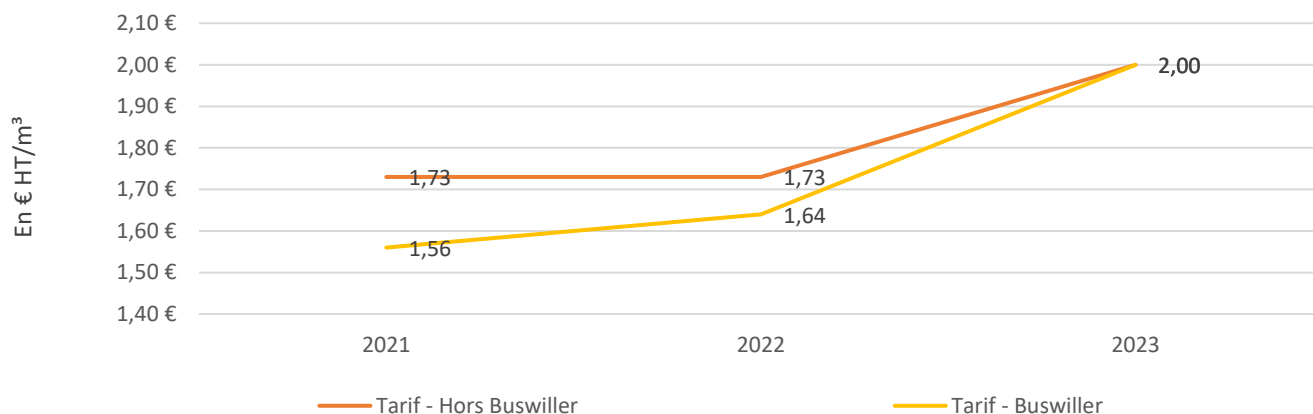
#### Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE

- Part fixe : 87 € HT/an
- Part variable : 1,27 € HT le m<sup>3</sup>
- Redevance assainissement du périmètre : 1,995 € HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,45 € TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

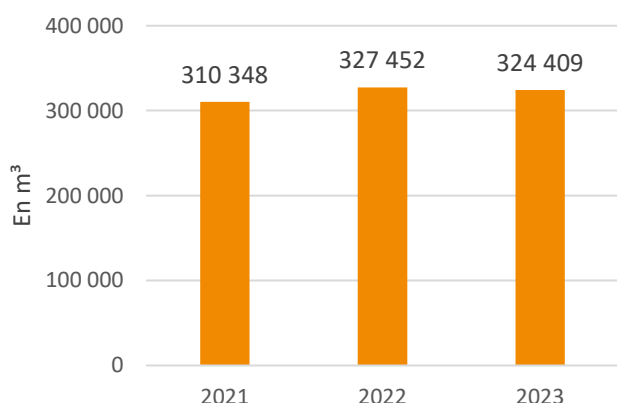
#### Prix de l'assainissement par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>



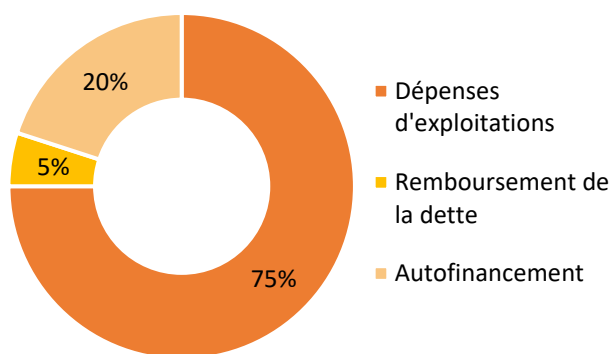
## Evolution des tarifs de l'assainissement



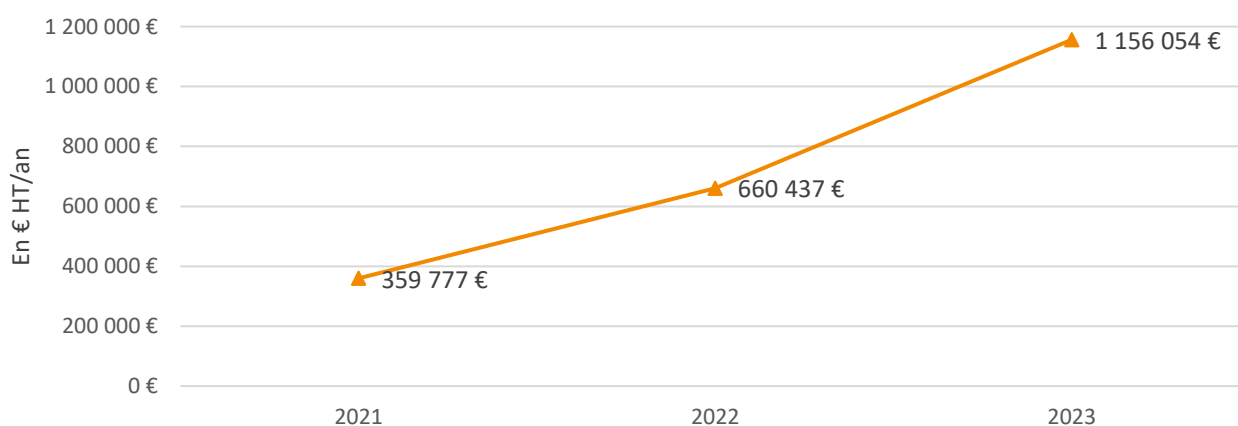
## Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



## Affectation pour 100 € de recette



## Montant des investissements



Le tarif moyen de la redevance assainissement du périmètre a progressé par rapport à 2022 à 2 € HT/m<sup>3</sup> (selon n° INSEE de 120 m<sup>3</sup>) pour suivre le niveau d'inflation, la forte hausse de l'énergie et de certains réactifs.

Les volumes vendus sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à près de 325 000 m<sup>3</sup>. L'autofinancement de l'exercice 2023 est en baisse par la hausse des charges d'exploitation et se situe autour de 20 % (35 % en 2022).

Les investissements réalisés sont supérieurs aux prévisions budgétaires (1 156 K € réalisés contre 543 K € prévus mais tiennent compte de crédits de reports du bassin de pollution de Mommenheim).

La section d'investissement clôturant en déficit, un nouvel emprunt d'un montant de 841 K € a été contracté portant le capital restant dû total à 1.73 M €.

| Indicateurs financiers                                  | 2021                   | 2022                   | 2023                   |
|---------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité       | 0,3 an                 | 0,9 an                 | 6,1 ans                |
| Capital restant dû                                      | 109 512 €              | 261 573 €              | 1 073 531 €            |
| Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente | 2,66 %                 | 2,64 %                 | ND                     |
| Montant des actions de solidarité                       | 0,014 €/m <sup>3</sup> | 0,004 €/m <sup>3</sup> | 0,006 €/m <sup>3</sup> |
| Taux de réclamations global                             | 0,24 ‰                 | 0,10 ‰                 | 0,10 ‰                 |

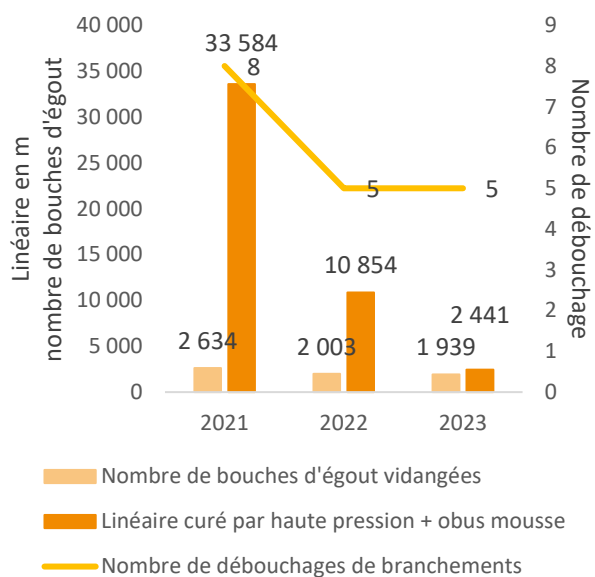
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



## VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

### TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

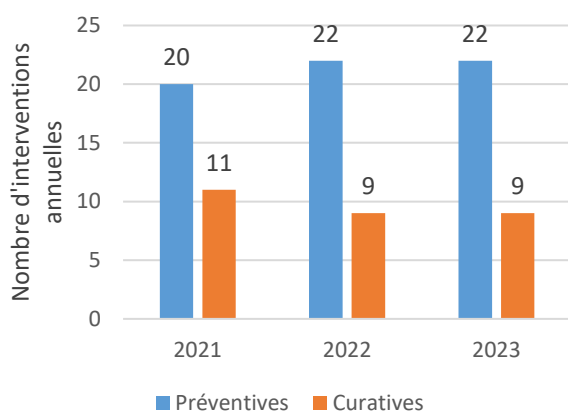
#### ➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



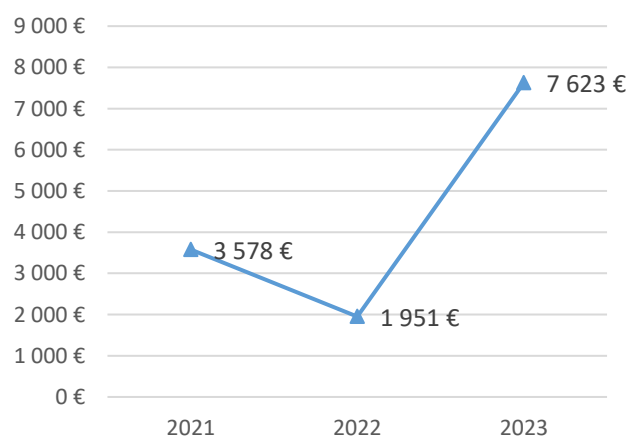
#### CHIFFRES CLÉS

- **88,8** tonnes de sables extraits du réseau
- **2,4** km de réseaux curés
- **5,5 %** taux de curage
- **6** nettoyages de stations de pompage
- **1939** bouches d'égout vidangées
- **5** débouchages de branchement
- **2** surverses équipées en autosurveillance

#### ➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



#### ➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



| Indicateurs de performance                                                                                     | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers                                                  | 0 %  | 0 %  | 0 %  |
| Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau | 9    | 2    | 2    |
| Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées                 | 100  | 100  | 100  |

### ➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

|                          | 2021      | 2022      | 2023      |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Domestiques              | 35        | 41        | 46        |
| Assimilables Domestiques | 0         | 1         | 1         |
| Usagers non Domestiques  | 0         | 0         | 0         |
| <b>Total</b>             | <b>35</b> | <b>42</b> | <b>47</b> |

### INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

#### Autorisation et charges rejetées

2 Industriels dont 0 (\*) conventionnés avec le SDEA

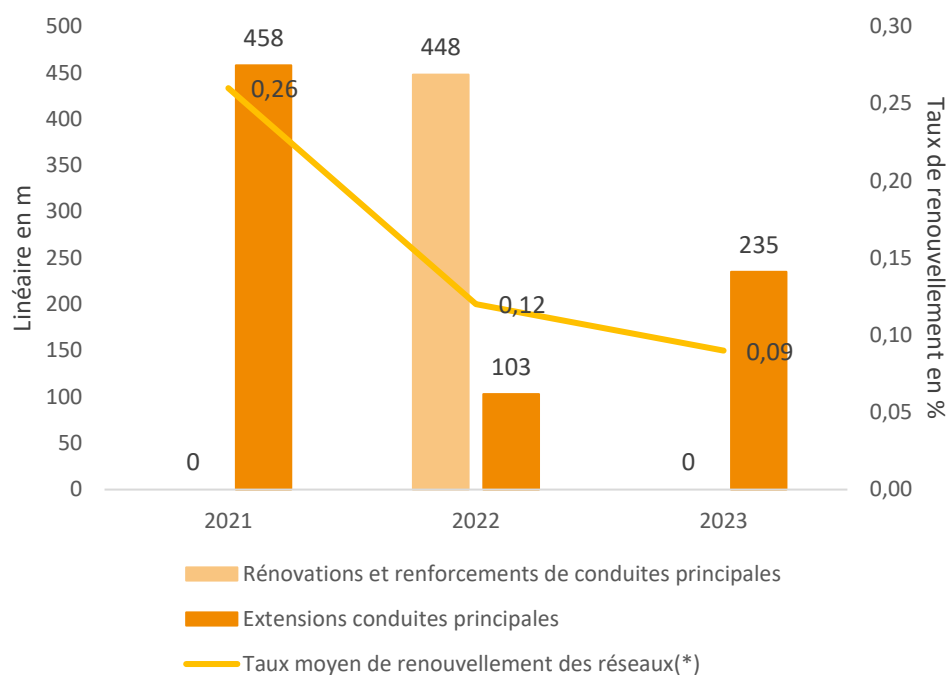
#### Industriels

Industriels non conventionnés (rejet eaux blanches) : EARL SCHWARTZ à Hochstett GAEC ADAM à Wahlenheim



## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

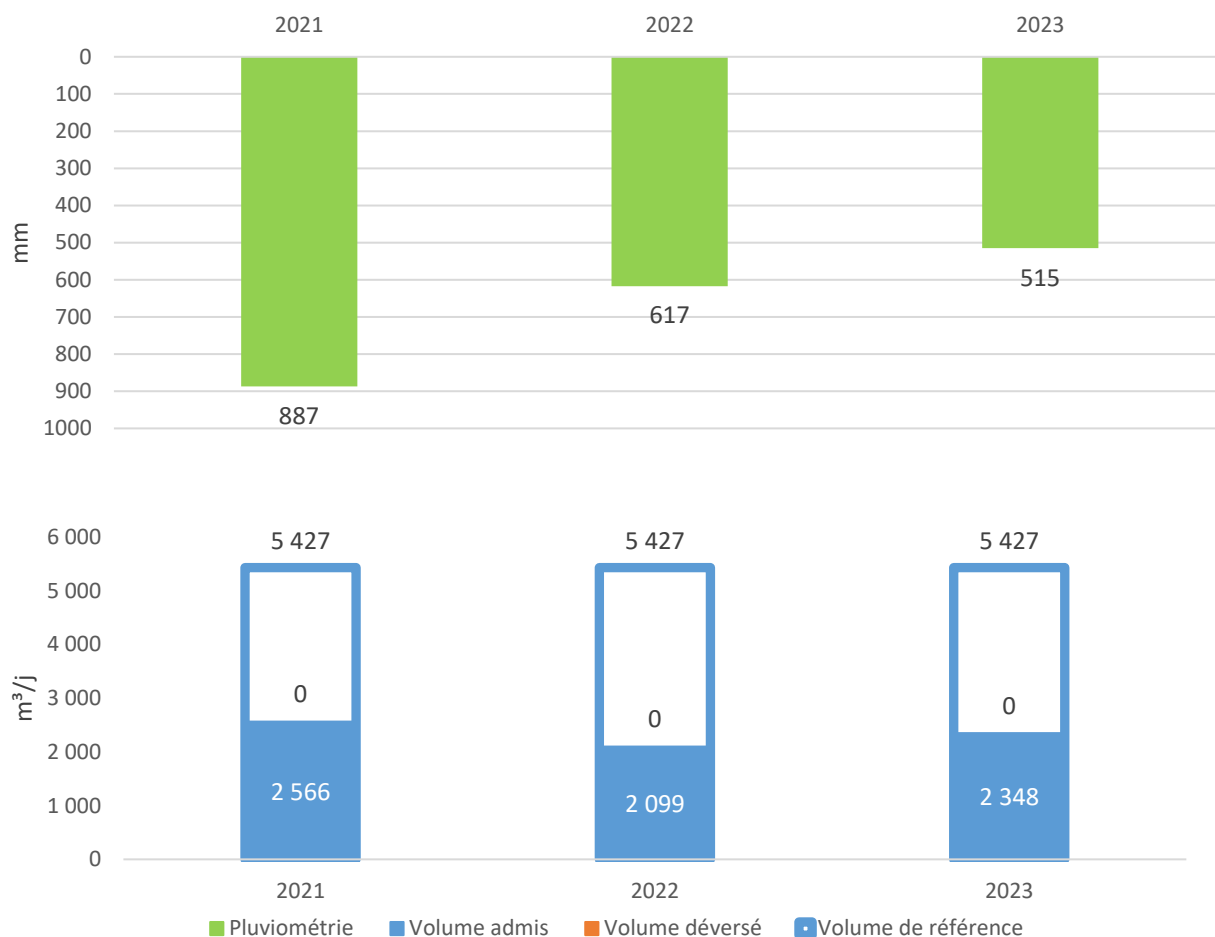
## Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



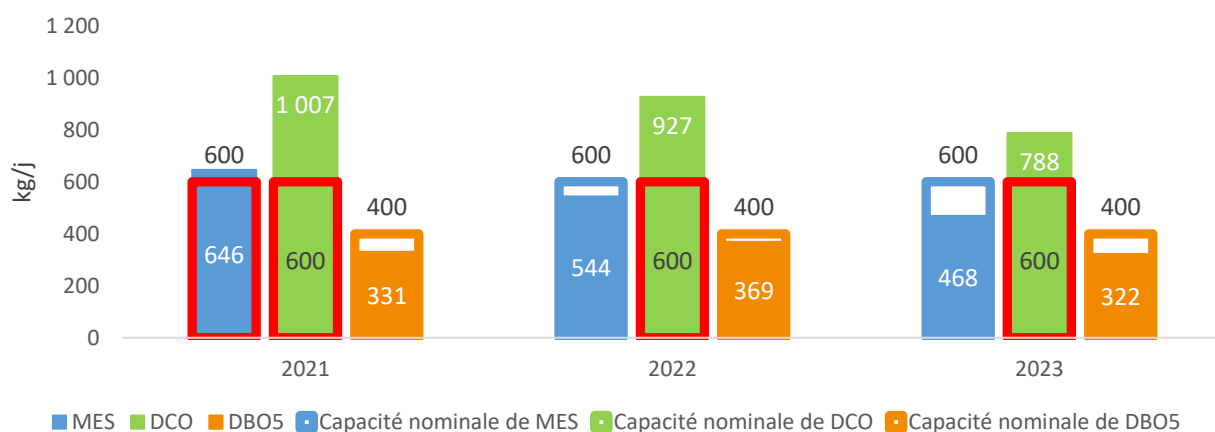
## ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

## LA FILIÈRE EAU

## ➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



## ➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **54 %** de la valeur nominale, contre **107 %** pour la charge organique.

| Station d'épuration | Taux de charge hydraulique | Taux de pollution | Taux de boues évacuées selon filière conforme |
|---------------------|----------------------------|-------------------|-----------------------------------------------|
| Mommenheim          | 54 %                       | 107 %             | 100 %                                         |

| Station d'épuration                                                                            | Nombre de bilans 24h | Nombre de bilans conformes * | Conformités des bilans | Charge de référence (DBO5 annuelle) (kg/an) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|------------------------|---------------------------------------------|
| Mommenheim                                                                                     | 9                    | 9                            | 100 %                  | 117671                                      |
| Conformité des performances des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence) | Indicateur P254.3    |                              | 100 %                  |                                             |

\* Conformité arrêté préfectoral

\*\* Non concerné, < 2000 EH

| Indicateurs                                                                                 | 2021* | 2022  | 2023  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Historique de la conformité des performances des équipements d'épuration. Indicateur P254.3 | 100 % | 100 % | 100 % |

\* données 2020/2021 recalculées suite au changement de méthodologie de calcul

### Bilan de fonctionnement et Travaux

Les performances de la station de Mommenheim sont très bonnes et permettent de respecter les limites fixées aux exigences réglementaires de la directive européenne, à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet, malgré une surcharge par rapport à la capacité nominale.

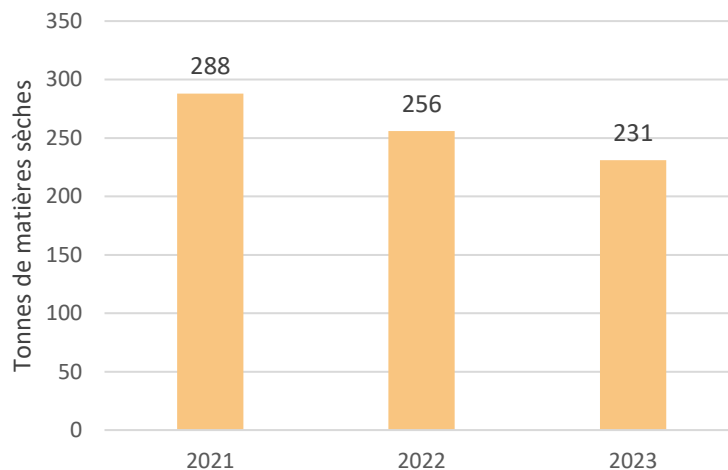
À la suite de l'expertise du mois d'août le dispositif d'autosurveillance a été validé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la conformité de la performance des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence) est de 100 %. Aucun dysfonctionnement impactant la qualité du traitement de l'eau ne s'est produit en 2023.

Le déversoir d'orage d'entrée de la station n'a pas surversé cette année (point dénommé A2), pour information il doit être inférieur au seuil réglementaire de 5 %. Les principaux travaux réalisés sur la station d'épuration en 2023 ont porté sur l'ajout d'une interface homme machine pour la filière eau, afin d'avoir un mode secours sur la supervision, et le remplacement du préleveur des eaux traitées.

## EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

## LA FILIÈRE BOUE

## &gt; Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

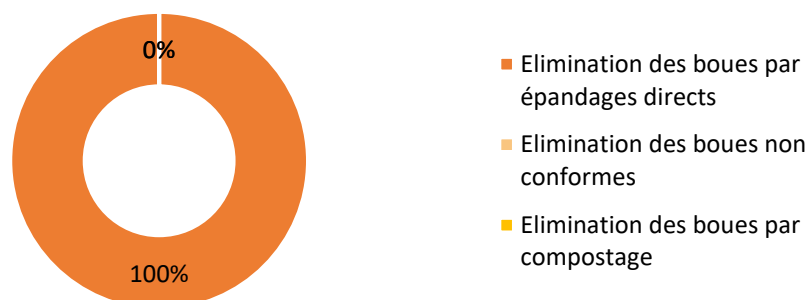
**À noter**

La fin des restrictions COVID, suite à l'arrêté du 7 février 2023, ont permis de baisser de 5 % le taux de chaulage des boues et de stopper les analyses bactériologiques prouvant leur hygiénisation.

Les boues sont conformes et évacuées selon la filière d'élimination valorisées par épandage agricole à 100%. La production annuelle brute est de 706 tonnes de boues déshydratées soit 231 tonnes de matières sèche en 2023.

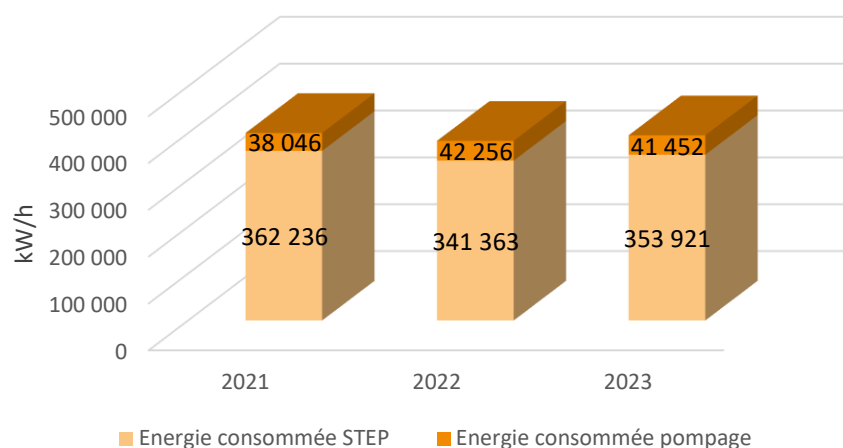
Les analyses réalisées ont permis de s'assurer que les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques sont inférieurs aux valeurs limites réglementaires pour une valorisation agricole. A titre indicatif, les paramètres les plus significatifs sont le cuivre qui se situe à 14 % de la norme, et le zinc à 18 %.

## &gt; Éliminations des boues



## ÉNERGIE CONSOMMÉE

## POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)

**À noter**

On note une légère augmentation de la consommation d'énergie électrique sur la station d'épuration (+ 5,53 %), elle est liée aux fortes chaleurs de l'été qui induit une augmentation de la demande en oxygène de la biomasse du bassin d'aération.

Elle est aussi liée à l'arrivée de charges de pollution conséquentes et ponctuelles qui augmentent les périodes d'aération et donc les temps de fonctionnement des deux surpresseurs d'air. En effet, la mise en route du nouveau bassin de dépollution de Mommenheim permet de stocker des eaux usées, qui pouvaient rejoindre le milieu naturel auparavant, et ainsi de les traiter à la station.

## VOTRE ACTUALITÉ

## ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Le nouveau bassin de pollution de Mommenheim a été mis en service à l'été 2023. Il permet de stocker 450 m<sup>3</sup> d'eau supplémentaire en période de pluie, volume qui est ensuite restitué et traité à la station d'épuration. Les travaux ont été aussi l'opportunité pour améliorer le fonctionnement du bassin préexistant de 285 m<sup>3</sup>. Enfin, outre la diminution des volumes déversés au milieu naturel, l'impact potentiel sur le milieu naturel sera d'autant plus réduit que les volumes qui pourraient déverser en période d'orage intense transiteront par une zone de rejet végétalisée avant de rejoindre le Rissbach, cours à très faible débit en étiage.

## ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX



Bassin – Système de nettoyage automatique



Zone de rejet végétalisé



## Le SDEA à l'ONU

Le SDEA a eu l'honneur de participer, aux côtés d'autres opérateurs publics français et européens, membres de FEP (France Eau Publique) et d'APE (Aqua Publica Europea), à la conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue du 22 au 24 mars au siège de l'ONU à New York.

Cette conférence qui était la première consacrée exclusivement à ce thème depuis 1977 a permis de partager les nouveaux défis du moment et à venir :

- > Le rôle central de l'eau dans les problématiques de changement climatique et dans l'atteinte de l'ensemble des objectifs de développement durable de l'ONU ;
- > Le risque d'une crise mondiale de l'eau douce à l'heure du changement climatique ;
- > Les difficultés persistantes d'accès aux services minima d'eau et d'assainissement pour une large part de l'humanité ;
- > La compétition entre les différents usages, notamment domestiques et agricoles ;



- > La pollution croissante de la ressource.

La politique d'économie circulaire du cycle de l'eau du SDEA reconnue comme meilleure pratique européenne par l'EFQM, fait partie en outre des 7 engagements pour l'eau validés par l'ONU à l'issue de la conférence.

## LA SECTORISATION ACCÉLÈRE LA LOCALISATION DES FUITES

Grâce notamment à sa politique volontariste de gestion durable du patrimoine, le SDEA n'a vu aucune de ses communes membres souffrir d'approvisionnement en eau comme les années précédentes. Les actions engagées de longue date, à savoir le suivi attentif du bon fonctionnement et l'entretien préventif des ouvrages et réseaux, la recherche de fuite ainsi que les programmes de renouvellement de conduites vont bien sûr être poursuivis et même amplifiés avec de nouveaux outils.

L'instrumentation des réseaux joue désormais un rôle essentiel pour la réduction des pertes d'eau. Elle constitue un outil précieux pour mieux cibler les secteurs prioritaires de recherches de fuites et pertes, de renouvellement de conduites à l'appui d'outils de contrôle et d'amélioration des rendements.

- > La sectorisation consiste à poser des compteurs et/ou débitmètres afin de découper un périmètre en plusieurs secteurs de distribution facilitant ainsi l'identification des pertes et le ciblage des zones nécessitant l'intervention de l'équipe de recherche de fuites (secteurs ruraux).

## ADOPTER LES BONS GESTES !

**Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement !**

Elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et son parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...



## Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → [sdea.fr](https://sdea.fr)



## GLOSSAIRE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

### DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>** : Prix moyen pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m<sup>3</sup>** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>





➤ Liste des indicateurs et résultats

|                            | Indicateurs descriptifs des services                                                                                                                                                                                             |                        |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| D201.0                     | Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif                                                                                                                       | 7 075                  |
| D202.0                     | Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées                                                                                                              | 2                      |
| D203.0                     | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration                                                                                                                                                                                | 231 t MS               |
| D204.0                     | Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/2023)                                                                                                                                             | 2,45 € TTC             |
|                            | Indicateurs de performance                                                                                                                                                                                                       |                        |
| P201.1                     | Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées                                                                                                                                                                      | 99 %                   |
| P202.2                     | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées                                                                                                                                         | 108                    |
| P203.3<br>P204.3<br>P205.3 | Conformité de la collecte des effluents/des équipements d'épuration/de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (*) | ND                     |
| P206.3                     | Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation                                                                                                                          | 100 %                  |
| P207.0                     | Montant des actions de solidarité                                                                                                                                                                                                | 0,006 €/m <sup>3</sup> |
| P251.1                     | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers                                                                                                                                                                    | 0 %                    |
| P252.2                     | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau                                                                                                                   | 2                      |
| P253.2                     | Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées                                                                                                                                                              | 0,09 %                 |
| P254.3                     | Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau                                                                               | 100 %                  |
| P255.3                     | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées                                                                                                                                   | 100 %                  |
| P256.2                     | Durée d'extinction de la dette de la collectivité                                                                                                                                                                                | 6,1 ans                |
| P257.0                     | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (**)                                                                                                                                                                 | ND                     |
| P258.1                     | Taux de réclamations                                                                                                                                                                                                             | 0,10 ‰                 |

\* non disponible, cet indicateur devant encore être défini et calculé par les services de l'Etat à la date d'édition du présent rapport  
Les résultats les plus récents mis à disposition par les services de l'Etat peuvent être retrouvés à l'adresse suivante : <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/>

\*\* ce taux est issu des recettes concernant l'année 2022, y compris émises en 2023, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2023



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

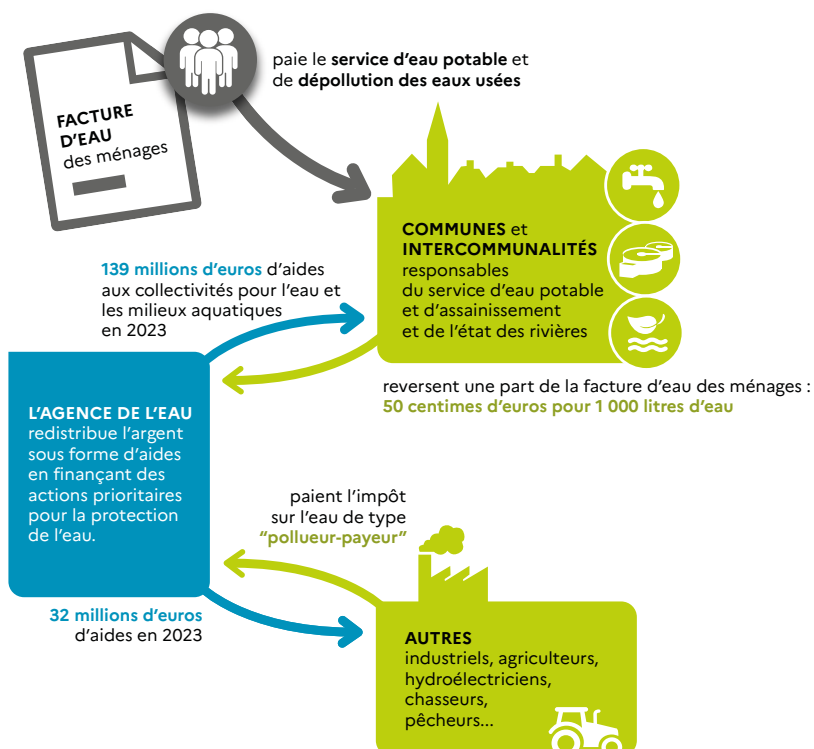
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

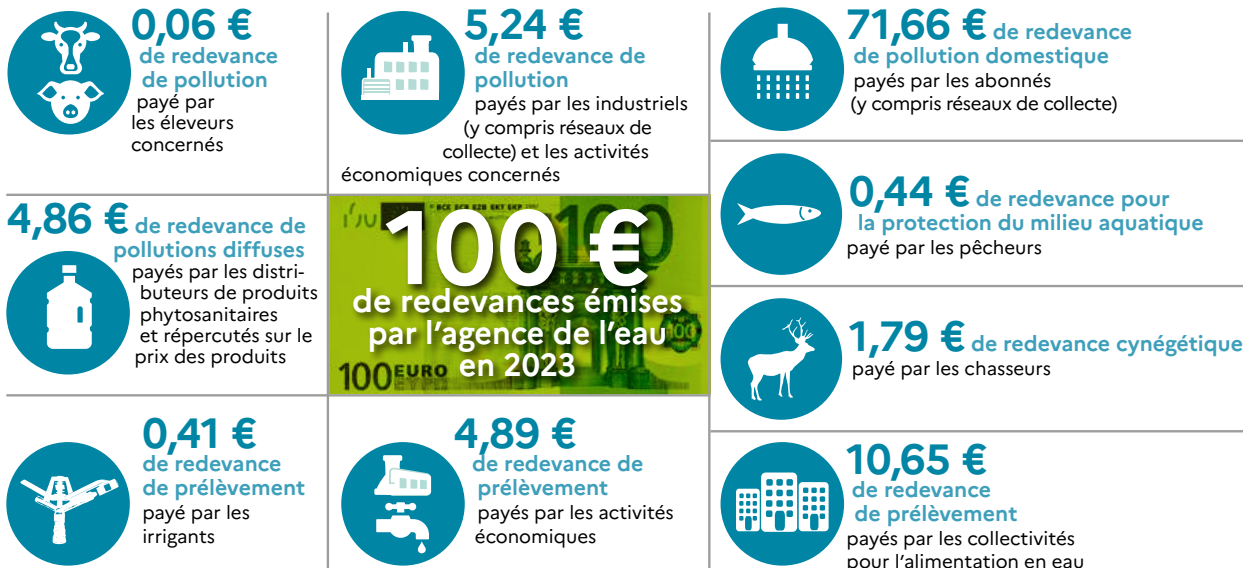
# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



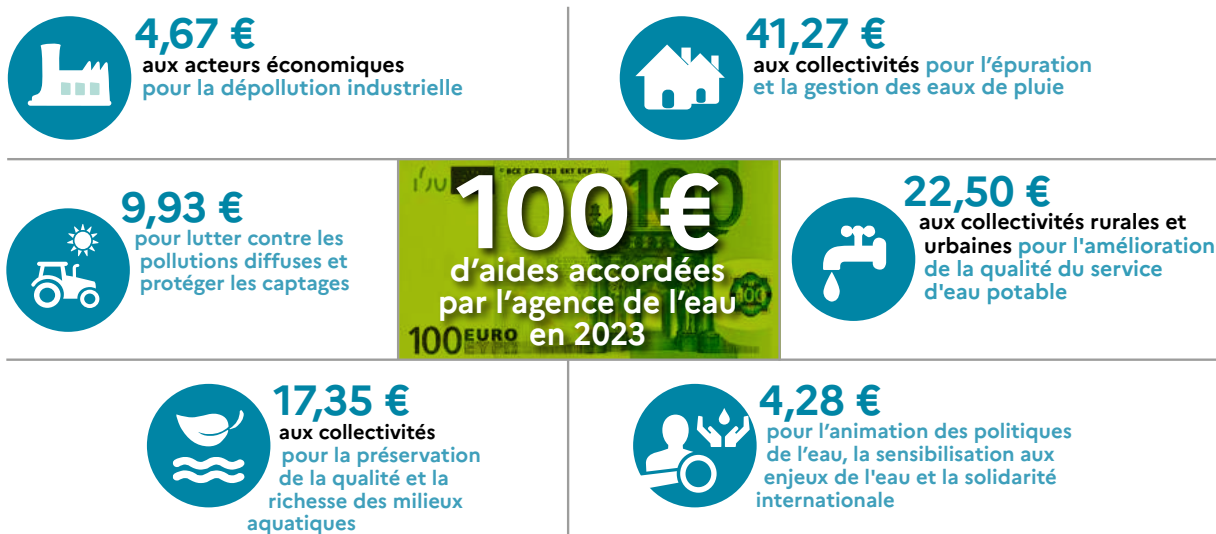
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2023...

SURFACES (EN M<sup>2</sup>)  
DÉSIMPÉRMÉABILISÉES  
OU DÉRACCORDÉES  
DU RÉSEAU PUBLIC

1 065 585



POURCENTAGE DU  
PROGRAMME CONSACRÉ AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE

56 %



NOMBRE DE CAPTAGES D'EAU  
POTABLE "PRIORITAIRES"  
BÉNÉFICIAIRES D'UN PLAN  
D'ACTIONS FINANCÉ PAR  
L'AGENCE DE L'EAU

130



MONTANT CONSACRÉ  
AUX SOLUTIONS FONDÉES  
SUR LA NATURE

56,6 M€



NOMBRE DE KM DE COURS  
D'EAU RESTAURÉS

456



NOMBRE D'HECTARES  
DE ZONES HUMIDES  
ENTRETENUS, RESTAURÉS  
OU ACQUIS

782



NOMBRE DE M<sup>3</sup> D'EAU  
ÉCONOMISÉS ET SUBSTITUÉS  
AU TRAVERS DES PROJETS  
AIDÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU

2,8 M m<sup>3</sup>



LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE COMME  
PREMIÈRE PRÉOCCUPATION  
ENVIRONNEMENTALE

POUR 52%  
DES FRANÇAIS



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

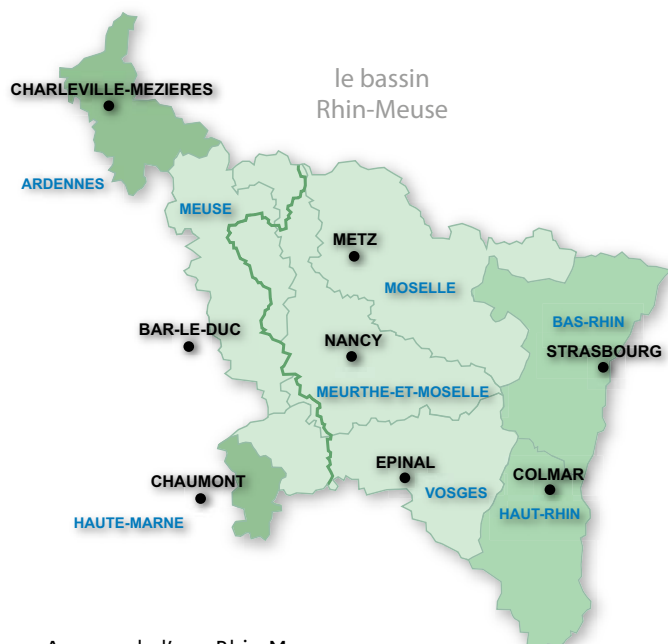


Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité       
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.   